

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION SUR L'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014, DES BUDGETS DES SOCIÉTÉS PARAMUNICIPALES ET ORGANISMES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AINSI QUE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2016 ET DU BUDGET 2014 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Mise en contexte

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu des séances d'étude publique du budget de fonctionnement 2014, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville ainsi que du PTI 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal le 31 janvier et du 3 au 6 février 2014. Les membres de la commission se sont réunis en séances de travail le 7 février pour discuter de leurs recommandations, qui ont été adoptées en séance publique le 10 février.

Le rapport de la commission a été déposé au conseil municipal du 17 février et au conseil d'agglomération du 20 février 2014. Le comité exécutif en a été saisi à sa séance du 12 mars 2014. Dans ce qui suit, le comité exécutif répond aux recommandations formulées par la commission.

Budget de fonctionnement 2014

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux, des organismes et des sociétés paramunicipales pour l'année 2014 déposées à la Commission;

Société de transport de Montréal (STM)

R-2

D'adopter le PTI 2014-2016 et les prévisions budgétaires 2014 de la Société de transport de Montréal;

Réponse à R-1 et 2

Le comité exécutif rappelle aux membres de la commission que les prévisions budgétaires de la Ville de même que celles de la STM et son PTI ont été adoptées en février 2014, tel que recommandé.

Processus budgétaire

R-3

Que l'Administration produise, dans les 90 prochains jours, un suivi des recommandations de la Commission formulées lors de l'étude du budget 2013, et qu'elle réponde formellement aux présentes recommandations dans les six mois suivant leur dépôt au conseil municipal;

Réponse à R-3

Le comité exécutif inclut dans ses réponses aux recommandations 2014 les éléments de réponse aux recommandations formulées par la commission lors de l'étude du budget 2013 lorsque ces recommandations se recoupent ou traitent des mêmes sujets. Les réponses aux recommandations spécifiques formulées lors de l'étude du budget 2013 se retrouvent à la suite des réponses aux recommandations faites en 2014.

R-4

Que la Commission soit consultée en cours d'année, par l'Administration, quant à la fixation des principes directeurs du prochain budget;

Réponse à R-4

Le comité exécutif rappelle aux membres de la commission que la responsabilité de déterminer les principes directeurs du budget lui appartient. Toutefois, le comité exécutif, par l'entremise du responsable des finances, pourra consulter la commission si celle-ci juge pertinent d'émettre des propositions à ce chapitre.

R-5

Que les cahiers budgétaires de l'ensemble des services municipaux, des organismes et des sociétés paramunicipales soient transmis, de manière électronique et en format papier, aux membres de la Commission au même moment que celui du dépôt du budget de fonctionnement de la Ville;

R-6

Que le Service des finances s'assure que les cahiers budgétaires en question soient produits dans un seul et même format (gabarit uniformisé), afin de faciliter la lecture des informations qu'ils contiennent;

R-7

Que le Service des finances demande que ces cahiers budgétaires indiquent, en plus des prévisions budgétaires de la prochaine année, les résultats réels comparatifs des trois années antérieures ainsi que l'évolution budgétaire extrapolée de l'année en cours;

Réponse à R-5, 6 et 7

Le comité exécutif est en accord avec ces recommandations et mandate le Service des finances afin qu'il fasse rapport au comité exécutif de son analyse et de ses propositions en prévision du budget de 2015.

R-8

Que les budgets 2015 de ces deux services soient également présentés devant la Commission sur les finances et l'administration, permettant à celle-ci de formuler des recommandations appropriées;

Réponse à R-8

Les services auxquelles la commission fait référence sont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). À cet égard, le comité exécutif rappelle qu'en vertu de l'article 116 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le budget du SPVM doit être analysé par la Commission de la sécurité publique (CSP) et le conseil

d'agglomération ne peut l'adopter qu'après avoir pris l'avis de cette commission. Le mandat de la CSP concernant la sécurité publique dans son ensemble, depuis de nombreuses années, l'étude du budget du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) lui est également soumis. L'étude des budgets de ces deux services est publique. Les membres des conseils municipaux et d'arrondissement de l'agglomération qui ne sont pas membres de la CSP peuvent participer à cette assemblée, avec droit de parole mais sans droit de vote.

Ceci dit, le comité exécutif prend note de l'intérêt marqué des membres de la Commission sur les finances et l'administration de se faire présenter le budget du SPVM et du SIM et, afin d'éviter des doublons, il les invite à venir assister aux présentations faites dans le cadre des assemblées publiques de la CSP et à poser toutes les questions qu'ils jugeront appropriées. Le calendrier budgétaire pour étude des budgets du SPVM et du SIM sera donc dorénavant établi en tenant compte des disponibilités des membres des deux commissions.

Recommandations générales

R-9

Que l'Administration poursuive les négociations avec le Gouvernement du Québec (dépôt de la loi cadre) pour permettre d'atteindre la répartition 50-50 du partage employeur-employés afin de réduire de 50 M\$ par année les coûts des services courants et des services passés des régimes de retraite;

Et que l'Administration revoit à la hausse l'âge de la retraite sans réduction (pénalité) des employés municipaux, et ce, en fonction de paramètres comme les améliorations de longévité, tel que recommandé par la Ville dans son rapport déposé au mois d'août 2013 à la Commission parlementaire des finances publiques portant sur le Rapport D'Amours;

Réponse à R-9

Le comité exécutif rappelle qu'à la suite d'une consultation sur le sujet, le gouvernement a déposé en février 2014 le projet de loi 79, *Loi concernant la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et d'autres modifications à ces régimes*. Ce projet de loi vise à restructurer les régimes de retraite des municipalités et traite entre autres des deux volets abordés dans la recommandation (partage 50 % - 50 % et aucune retraite subventionnée avant 55 ans). L'Administration poursuit ses démarches auprès du gouvernement nouvellement élu pour qu'il dépose le plus rapidement possible un nouveau projet de loi et fera les représentations requises auprès des autorités afin que ce projet permette une réduction sensible des coûts des régimes de retraite.

Si l'actuel gouvernement va de l'avant avec le projet, une période de négociations, prévue dans la loi, prendra place avec les syndicats de façon à essayer de parvenir à une solution négociée. Une stratégie de négociation, tenant compte des nouvelles règles de financement à mettre en place et des objectifs de réduction de coûts, sera alors établie par l'Administration afin de permettre une restructuration efficiente des régimes.

Lors de l'étude du budget 2013, la commission recommandait que les négociations au sujet des régimes de retraites avec les employés se poursuivent (R-37). Le comité exécutif informe les membres de la commission que dans le cadre de la renégociation des conventions collectives, l'enjeu des régimes de retraite est toujours discuté. C'est ainsi que dans les derniers mois, des

gains ont été réalisés avec le groupe des professionnels (augmentation de 2% des cotisations à compter de juin 2013), des contremaîtres (cotisation établie à 10% du salaire plutôt que 4,48 %) et des juristes (entente s'inspirant de celle des Cols bleus : augmentation graduelle des cotisations - de 3.89 % au total - et partage des coûts 55/45). Par ailleurs, les cadres ont augmenté leur contribution de 1,85% depuis octobre 2013 et de 2% à partir de janvier 2014.

La commission avait également recommandé que « ...l'Administration se penche sur le dossier du régime de retraite des élus et évalue la possibilité de modifier le niveau de contribution des élus de façon à générer des économies dans les coûts du régime tout en maintenant un niveau des prestations basé sur la moyenne du salaire de carrière » (R-38). À ce sujet, le comité exécutif rappelle que la refonte du régime de retraite des élus a déjà fait l'objet d'un rapport conjoint de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la présidence du conseil, déposé en juin 2013 et faisant état de certaines préoccupations. Le MAMROT a également mis sur pied un comité de travail sur cette question, comité auquel la Ville et l'UMQ participeront. Des discussions sont donc à venir dans ce dossier, qui concerne tous les élus municipaux du Québec. Soulignons également que l'Administration appuie l'idée du partage des coûts 50/50 pour les élus.

R-10

Que le Service du capital humain et des communications et le Service des affaires institutionnelles préparent un plan de communication pour accompagner l'Administration afin de sensibiliser le public et les paliers de gouvernement à la nécessité de modifications législatives relatives aux régimes de retraite des employés municipaux;

Réponse à R-10

Le comité exécutif estime que la position de la Ville et celle de l'ensemble des municipalités a été bien exposée au gouvernement, notamment par la présentation de mémoires devant la Commission D'Amours au mois d'août 2013. Il assure aux membres de la commission que si l'évolution du dossier exige de nouvelles représentations auprès des gouvernements, le nécessaire sera fait. Par ailleurs, il mandatera conjointement le Service des communications et celui des ressources humaines pour préparer un plan de communications auprès des citoyens et des employés sur le contenu et les impacts de la loi, et ce, au moment opportun.

R-11

Que l'Administration envisage la réduction d'un 5 % supplémentaire en 2015 de la rémunération globale de la totalité des services centraux;

Réponse à R-11

Le comité exécutif porte une attention particulière à l'enjeu de la rémunération. C'est pourquoi il a récemment rendu public le Plan quinquennal de main d'œuvre (PQMO) 2014-2018 qui présente les stratégies retenues afin d'optimiser les coûts de rémunération, ce qui répond à la préoccupation de la commission.

R-12

Que l'Administration transmette à la Commission des rapports trimestriels sur les matières suivantes:

- l'évolution de la rémunération globale;
- l'état précis du nombre de postes vacants dans les services municipaux et les sociétés paramunicipales;

Réponse à R-12

Le comité exécutif souhaite assurer la Commission permanente sur les finances et l'administration qu'il procédera au suivi nécessaire des mesures adoptées concernant cet enjeu, et que le directeur général est également mandaté à cette fin.

R-13

Que l'Administration présente, devant la Commission, le taux d'encadrement réel de chacune des directions relevant des services de la Ville;

Réponse à R-13

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et mandate le Service des ressources humaines pour fournir les données actuelles aux membres de la commission et pour présenter cette information lors de l'étude du budget 2015.

R-14

Que la Politique de capitalisation de rémunération soit revue afin de minimiser cette pratique;
Et que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin 2017;

Réponse à R-14

La pratique dont il est ici question, telle que décrite dans les considérants du rapport, est celle consistant à financer certains postes à même les règlements d'emprunt (postes capitalisés). Le comité exécutif est d'accord pour minimiser cette pratique et mentionne que le PQMO 2014-2018 dont la réponse à R-11 fait état prévoit déjà ramener 75 de ces postes par année au budget de fonctionnement.

R-15

Que l'excédant des surplus de 2013 soit affecté, le cas échéant, de la manière suivante :

- les premiers 50 M\$ pour réduire la dette;
- l'excédant pour créer des fonds de réserve;

Réponse à R-15

Le comité exécutif souhaite assurer la Commission permanente sur les finances et l'administration qu'il affecte au mieux les surplus dégagés. Les décisions concernant l'utilisation des surplus sont par ailleurs soumises au conseil municipal.

R-16

Que les charges fiscales générales 2015, excluant celles pour l'eau, soient établies en fonction du taux d'inflation le plus bas projeté pour la région métropolitaine de Montréal par la Banque du Canada et le Conference Board du Canada jusqu'à un maximum de 2 %;

Réponse à R-16

Le comité exécutif assure aux membres de la commission qu'il élaborera les orientations de son prochain budget en tenant compte des multiples défis que posent les finances municipales, tout en respectant la capacité de payer des contribuables et l'engagement politique de ne pas augmenter leur fardeau fiscal au-delà de 2%, soit le taux prévu d'inflation pour 2015.

R-17

Que l'Administration élabore des scénarios sur les impacts de l'évolution de la dette municipale à court, moyen et long terme et dépose cette analyse à la Commission, au moins 30 jours avant le dépôt du prochain budget;

Réponse à R-17

Le comité exécutif rappelle à la Commission permanente sur les finances et l'administration que ces analyses sont produites annuellement par le Service des finances. Par ailleurs, le comité exécutif pourra demander que soient présentées ces analyses dans le cadre du dévoilement du PTI, lequel est systématiquement présenté avant le budget de fonctionnement.

R-18

Que le Service du capital humain et des communications fournisse annuellement un portrait de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi de la Ville ainsi que des statistiques sur l'embauche du personnel provenant de la communauté anglophone;

Réponse à R-18

Le comité exécutif souhaite d'abord mentionner que le Service des ressources humaines produit annuellement des statistiques sur la représentation, l'embauche et les promotions des groupes visés par l'accès à l'égalité en emploi, statistiques déposées au comité exécutif, sur le site Intranet et sur le site « Carrières » de la Ville.

La tenue et l'utilisation de statistiques sur l'embauche de personnes provenant de la communauté anglophone pose cependant de sérieuses difficultés. En vertu de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, la Ville de Montréal peut demander à ses candidats et ses employés de s'identifier en fonction des groupes visés par la loi soit : les femmes, les autochtones, les membres de minorités visibles et de minorités ethniques et les personnes handicapées. Les anglophones ne constituent pas un groupe visé par cette loi. De plus, la langue est un motif de discrimination prohibée par la Charte des droits et libertés de la personne. La Commission des droits de la personne indique aussi qu'on ne peut poser de question sur la langue maternelle d'une personne dans un formulaire de demande d'emploi ou lors d'une entrevue. Cette statistique sur le nombre d'anglophones à la Ville ne pourrait alors être obtenue que sur une base volontaire après l'embauche. Elle serait donc difficile à justifier et à tenir à jour.

Le comité exécutif s'interroge d'ailleurs sur l'utilité d'un tel recensement. L'article 16 de la Charte des droits et libertés de la personne stipule ceci : *Nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche, l'apprentissage, la durée de la période de probation, la formation professionnelle, la promotion, la mutation, le déplacement, la mise à pied, la suspension, le renvoi ou les conditions de travail d'une personne ainsi que dans l'établissement de catégories ou de classifications d'emploi.* Ainsi, même si le Service des ressources humaines arrivait à recenser le nombre d'employés qui ont l'anglais comme langue maternelle, cette donnée serait peu utile car elle ne pourrait motiver des actions en dotation et gestion de la main-d'œuvre.

R-19

Que, dans le cadre des négociations avec le Gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales;

- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais plutôt que par la population québécoise dans son ensemble (Gouvernement du Québec);
- la bonification des programmes d'aide à la décontamination permettant de faciliter le développement de sites.

Réponse à R-19

Le comité exécutif assure la commission qu'il mettra tout en œuvre pour maintenir ou atteindre une plus grande équité fiscale entre les contribuables, tout en considérant leur capacité de payer, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec sur le pacte fiscal. Il demandera notamment le remboursement de la TVQ, tel que le suggérait la commission lors de l'étude du budget 2013 (R-32).

En ce qui concerne plus spécifiquement les programmes d'aide à la décontamination, qui faisait également l'objet de la recommandation R-35 en 2013, le comité exécutif informe les membres de la commission que le programme ClimatSol du gouvernement du Québec a été prolongé jusqu'au 31 mars 2015 sur l'ensemble du territoire de la Ville et jusqu'au 31 mars 2017 dans les six territoires prioritaires préalablement déterminés et répertoriés ci-après :

- le site Brenntag-Canada Malting, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- le 2985, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- le site Namur–Jean-Talon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- le site Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- le site Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- le site Albert-Hudon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

R-20

Que les délais de traitement des dossiers judiciaires issus des constats d'infraction émis par les arrondissements soient réduits significativement;

Réponse à R-20

Le comité exécutif souhaite d'abord préciser que le traitement des constats d'infraction est régi par le Code de procédure pénale, qui induit des délais à plusieurs étapes du processus judiciaire. Il mentionne également qu'au cours de l'année 2013, la réception massive de constats émis lors des manifestations étudiantes (règlement P-6) a créé un effet d'engorgement, et que les employés de la cour municipale ont consacré beaucoup d'effort à réduire cet effet, avec succès. Cela dit, le comité exécutif partage la préoccupation de la commission quant aux délais de traitement des constats et demande au Service des affaires juridiques de tout mettre en œuvre afin de réduire ces délais.

R-21

Que l'Administration s'assure que le taux de réalisation des travaux en 2014 augmente jusqu'à 65 % avant d'évaluer la pertinence d'augmenter le taux de taxe d'eau (Fonds de l'eau) à la hauteur de celui proposé en 2013, pour l'année 2015;

Réponse à R-21

Le comité exécutif indique aux membres de la commission que la hausse du taux de réalisation des travaux constitue l'une des priorités de l'Administration et qu'il prendra les mesures nécessaires à l'atteinte de cet objectif, notamment la planification à long terme des investissements et une amélioration du suivi de réalisation des projets. En ce qui concerne plus spécifiquement les projets de l'eau, le comité exécutif informe la commission que sur le budget d'investissement de 336 M\$ adopté le 3 septembre 2013, il est prévu investir 250 M\$, ce qui assurerait un taux de réalisation de 74 %. Cependant, le comité exécutif étudiera en temps et lieu la possibilité de proposer ou non une augmentation du taux de la taxe d'eau, en ayant en main toutes les données lui permettant d'analyser cette question, considérant que toute augmentation de la taxe d'eau devra respecter l'engagement de limiter l'accroissement du fardeau fiscal.

R-22

Que le Service de l'eau devance l'échéancier fixé pour compléter l'installation de l'ensemble des compteurs d'eau dans les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels (ICI);

Réponse à R-22

Le comité exécutif souhaite rappeler aux membres de la commission que le projet initial des compteurs d'eau, tel qu'exposé dans la Stratégie montréalaise de l'eau, s'étendait sur une période de 6 ans, et qu'il l'a lui-même ramené à une période de 5 ans, et c'est sur cet échéancier de 5 ans qu'un plan de travail a été déployé.

R-23

Que l'Administration révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public;

Réponse à R-23

Le comité exécutif est d'accord à ce que la Ville puisse, à l'avenir, financer par règlement d'emprunt la plantation de nouveaux arbres sur le domaine public, et ce, sans égard à la nature capitalisable ou non des dépenses qu'elle intègre.

R-24

Que l'Administration développe des plans directeurs immobiliers (par profil) pour améliorer l'état des bâtiments en question et s'assure d'avoir des sources de financement pour les réaliser;

Réponse à R-24

Le comité exécutif informe les membres de la commission que de tels plans directeurs existent, ont fait l'objet de présentation au comité exécutif et sont actuellement mis en oeuvre en fonction des montants alloués annuellement à cette fin.

Dans la recommandation R-24 formulée lors de l'étude du budget 2013, la commission exprimait déjà sa préoccupation à l'égard de la mise à jour de plans directeurs dans tous les secteurs d'activités. Le comité exécutif assure la commission qu'il est conscient du défi posé par l'état de toutes les infrastructures de la Ville, que la réponse à ce défi passe nécessairement par une planification à long terme, planification qui doit se baser sur une bonne connaissance de l'état de nos actifs. L'Administration a déjà annoncé sa volonté d'améliorer cette planification et le taux de réalisation des projets, notamment par le Programme montréalais d'investissement (PMI) 2015-2024, et par une révision du processus d'élaboration et de mise en oeuvre du PTI.

R-25

Que la recommandation unanime de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adoptée en 2012, qui visait l'obtention de revenus supplémentaires sur tous les aspects déjà identifiés, soit réitérée par la Ville comme étant une priorité;

Réponse en R-25

En matière de financement du transport en commun, objet visé par la recommandation et qui était également abordé par la recommandation R-34 formulée lors de l'étude du budget 2013, le comité exécutif rappelle que dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la Politique québécoise de mobilité durable, la Ville de Montréal a déposé en juin 2013 un mémoire dont les recommandations sont de :

- Déployer la recommandation des élus de la CMM d'août 2012 pour un financement municipal dédié au transport en commun.
- Assurer de nouvelles sources de revenus, notamment par l'analyse des options de financement par péage routier, pour améliorer la mobilité dans les corridors du réseau artériel métropolitain et ainsi assurer le déploiement de l'ensemble des interventions requises afin de tendre vers une mobilité durable dans ces corridors.
- Assurer de nouvelles sources de revenus pour répondre à la pression sur les finances de Montréal suite au déploiement de la future PQMD.
- Retenir la déclaration de la CMM datant du 22 mai 2013, demandant au gouvernement du Québec de majorer de 1 milliard \$ par année, pour les dix prochaines années, les sommes investies dans les infrastructures de transport en commun.
- Assurer une contribution gouvernementale pour le maintien des structures routières afin de normaliser une situation inéquitable par rapport aux municipalités de 100 000 habitants et moins.
- Assurer une contribution financière régionale et gouvernementale à la création et au maintien du réseau artériel métropolitain (RAM) par une nouvelle source dédiée, notamment la tarification routière.

Au début de février 2014, le gouvernement avait déposé sa Stratégie nationale de mobilité durable, qui répondait en partie aux demandes de la Ville et des municipalités du Québec et avait montré une certaine ouverture à revoir la gouvernance du transport en commun dans la région métropolitaine. Le gouvernement ayant changé avec l'élection d'avril 2014, les discussions reprendront avec les nouveaux élus, afin de maintenir les acquis et si possible obtenir de nouveaux gains en matière de financement du transport en commun.

R-26

Que la totalité des sommes perçues par la contribution de la taxe sur le stationnement et la taxe d'immatriculation soit dédiée au transport collectif et actif;

Réponse à R-26

Le comité exécutif souhaite informer la commission que depuis la mise en place de ces deux taxes, la contribution de la Ville aux transports collectifs et actifs s'est accrue d'un montant de loin supérieur aux revenus générés par ces deux taxes. En d'autres termes, on peut considérer que, même si ces revenus sont dirigés vers le fonds général, tous les revenus de la taxe sur le stationnement et de la taxe d'immatriculation ont servi à financer l'augmentation de la contribution de la Ville au transport collectif et actif.

R-27

Que l'Administration appuie les démarches effectuées auprès du Gouvernement du Québec par la STM dans son mémoire pré-budgétaire 2014.

Réponse à R-27

Le comité exécutif assure aux membres de la commission que les interventions de la Ville en matière de financement du transport en commun concordent avec les orientations défendues par la STM auprès des gouvernements supérieurs. Cela se reflétait d'ailleurs dans le mémoire que la Ville de Montréal a déposé dans le cadre de la consultation sur la politique québécoise de mobilité durable dont fait état la réponse à R-25, ci-dessus.

Réponse du comité exécutif aux recommandations formulées lors de l'étude du budget 2013 et qui ne n'ont pas été abordées dans les réponses ci-dessus

Politiques financières

R-22 (2013)

Que la Direction générale poursuive le travail nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre d'une planification stratégique à court, moyen et long terme et,

Que cette planification stratégique s'inspire de la politique financière mise de l'avant par la Government Finance Officers Association (GFOA) pour y voir décrit le critère « Enjeux actuels et futurs » sur les objets suivants :

- le déficit actuariel et le déficit d'entretien pour mieux comprendre leur résorption au cours des prochaines années ;
- la dette afin d'estimer son évolution – si elle est trop élevée ou non selon la conjoncture ;
- l'entretien régulier des infrastructures – si le montant prévu est suffisant ;
- la réserve en cas de catastrophes, de récession – si la somme mise de côté est raisonnable ;
- la sous-budgétisation de plusieurs postes névralgiques – à corriger ou non, etc.

À nouveau, la Commission recommande d'inclure les politiques financières sur le développement durable, sur la protection civile et sur la préparation en cas de sinistre et de catastrophe dans cette planification.

Réponse à R-22

Le comité exécutif informe les membres de la commission que la Ville de Montréal a déjà plusieurs politiques financières s'inscrivant dans sa planification stratégique :

- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations
- Politique de gestion de la dette
- Politique de gestion des dépenses
- Politique de gestion des réserves de fonds

- Politique de l'équilibre budgétaire
- Politique des équipements et des infrastructures
- Politique des sources de revenus

Le comité exécutif mandate la Direction générale pour évaluer le développement de politiques municipales additionnelles, complémentaires aux politiques actuelles, pour traiter des enjeux liés au développement durable, à la protection civile et à la préparation en cas de sinistre et de catastrophe et pour évaluer l'opportunité de constituer une réserve financière en cas de récession ou toute autre catastrophe économique.

Poursuite de l'amélioration des processus de gestion

R-23 (2013)

Que la Direction générale poursuive le développement et la mise à jour d'indicateurs de gestion pour permettre de quantifier et de qualifier les résultats de la démarche « Lean management » menée par la Ville de Montréal dans l'ensemble de ses activités.

R-25 (2013)

Que l'Administration poursuive la mise en œuvre et le renforcement des contrôles de gestion internes en se fixant des objectifs, non seulement a posteriori, mais également en amont.

R-27 (2013)

Que l'Administration assure, en cours d'année, un suivi rigoureux des chantiers d'optimisation mis en œuvre pour diverses activités de la Ville de façon à identifier les endroits où l'optimisation est réalisée et,

Que la Direction générale présente trimestriellement l'évolution de chacune des unités d'affaires devant cette Commission, au cours du prochain exercice, en faisant ressortir les économies générées par ces nouvelles mesures.

R-28 (2013)

Que le Service des technologies de l'information poursuive le travail d'intégration de la fonction des technologies de l'information aux activités de la Ville et prenne les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des informations et des infrastructures rapatriées ou logées à l'externe.

Réponse à R-23, 25, 27 et 28

Le comité exécutif assure aux membres de la commission qu'il est dans son intention de poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité de la gestion de la Ville. C'est ainsi que la réorganisation administrative effectuée en début d'année comporte plusieurs initiatives en ce sens, notamment la création d'un Service de la performance organisationnelle, dont le rôle sera justement d'évaluer la performance de la Ville, de coordonner des démarches d'amélioration dans différents secteurs, de faire de l'étalonnage auprès d'autres municipalités québécoises et canadiennes, de développer des indicateurs de performance et de contrôler et diffuser les résultats obtenus. Le comité exécutif informe d'ailleurs la commission que des démarches sont en cours pour que la Ville adhère au réseau OMBI (Ontario Municipal Benchmarking Initiative), adhésion qui l'obligera à se conformer à un processus rigoureux de fixation et de suivi d'indicateurs de gestion municipale.

Les actions de ce service se situeront dans la continuité des actions entreprises dans les années récentes, et dont certaines ont déjà porté fruit. C'est le cas, entre autres, du chantier de l'approvisionnement, qui a permis d'identifier des économies de 3 M\$ qui doivent être récupérées au cours de l'exercice 2014.

Récupération de montants versés en trop

R-26 (2013)

Que l'Administration procède à l'analyse des coûts des contrats octroyés depuis 1988 et déposés dans le cadre des travaux de la Commission Charbonneau, afin de récupérer, s'il y a lieu, les montants appartenant à la Ville de Montréal, malgré le fait que la Commission Charbonneau amorce son étude à compter de 1996.

Réponse à R-26

Le comité exécutif informe les membres de la commission qu'un groupe de travail, auquel participent notamment le Service des affaires juridiques et le Service du contrôleur général, poursuit son travail d'étude des recours et stratégies possibles pour récupérer des montants qui auraient été indûment versés dans le cadre de contrats entachés par des manœuvres de collusion et de corruption.

Il précise aussi que les actions suivantes ont été entreprises :

- Dépôt de griefs de recouvrement de la valeur des commissions secrètes perçues par d'ex-employés ayant accepté des pots-de-vin, auxquels se rattachent deux actions en inopposabilité de transactions immobilières effectuées par deux d'entre eux (MM. Leclerc et Surprenant);
- Poursuite en dommage intentée contre MM. Lino Zambito, Michel Lalonde, la firme Génies Conseil inc. ainsi que les deux chargés de projets d'Infrabec et de Génies impliqués (300 000 \$ à parfaire);
- Action en recouvrement contre Pavages C.S.F. inc. de sommes payées en trop dans le cadre d'un contrat de construction;
- Retenues contractuelles contre Pavages A.T.G. inc. en recouvrement de sommes payées en trop dans le cadre de contrats de construction.

La Ville de Montréal a également participé aux consultations particulières relatives au projet de loi 61 : *Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction.*

Il est de la volonté du comité exécutif de faire tout ce qu'il est en son pouvoir de faire pour récupérer tous les montants en cause et ce, sur la plus longue période qu'il sera possible de couvrir.

Réforme du financement des arrondissements

R-29 (2013)

Que l'Administration présente, devant cette Commission, tel que déjà sollicité, tous les paramètres définis dans la réforme du financement des arrondissements qui sera mise à jour en 2013 afin d'atteindre l'équité.

Réponse à R-29

Le comité exécutif rappelle que le Maire a mis en place la Table des maires d'arrondissement et que, par l'entremise de cette Table, un comité de réforme du financement des arrondissements a été mis sur pied. Notons que ce comité est composé de 5 maires d'arrondissement et du président du comité exécutif. Ils ont pris connaissance du modèle proposé de la réforme du financement 2013 et procédé à son analyse en fonction du contexte actuel afin d'en arriver à un résultat qui garantira une répartition équitable des ressources.

Embauche de ressources en urbanisme

R-30 (2013)

Que l'Administration permette le regroupement ou l'embauche de ressources spécialisées à la planification urbaine du Service de la mise en valeur du territoire dans le respect des responsabilités stipulées dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Réponse à R-30

Le comité exécutif rappelle à la commission que le Service de la mise en valeur du territoire a procédé en 2013 à une réorganisation visant à renforcer l'expertise municipale en matière de planification urbaine. La restructuration entrée en vigueur le 1^{er} mai poursuit le même objectif, en ajoutant à ce service la responsabilité de la planification du transport et de la mise en valeur du patrimoine.

Dépôt de rapport

R-31 (2013)

Que l'Administration mandate la Direction générale de présenter des rapports trimestriels à la Commission sur l'avancement des présentes recommandations.

Réponse à R-31

Le comité exécutif précise que bon nombre des résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre des présentes recommandations seront reflétés dans les prochains budgets et n'ont donc pas à faire l'objet de suivis trimestriels. Il invite les membres de la commission à formuler toute demande de suivi spécifique qu'ils jugent opportun d'obtenir, et les assure de la disponibilité des services concernés à donner suite à ces demandes.

Obtention de redevances réglementaires

R-33 (2013)

Que l'Administration et les services municipaux poursuivent leur travail inlassable afin d'obtenir davantage au chapitre des redevances réglementaires notamment en ce qui concerne les matières résiduelles.

Réponse à R-33

Le comité exécutif informe les membres de la commission que l'Administration et les services municipaux concernés ont effectué des représentations auprès du gouvernement du Québec concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Le gouvernement du Québec a modifié en 2013 le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de financer davantage de projets dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Il faut rappeler que le projet de la Ville de Montréal est éligible à une aide financière de près de 135 M\$ dans le cadre de ce dernier programme.

Nouveaux programmes d'habitation

R-36 (2013)

Que l'Administration s'assure que la Ville de Montréal obtienne sa part dans le nouveau programme provincial pour la création de nouvelles unités d'habitation.

Réponse à R-36

Le comité exécutif informe les membres de la commission que, bien qu'annoncé dans le budget 2012-2013 du Gouvernement du Québec, le volet «capital patient» n'a toujours pas été mis en oeuvre dans le cadre du programme AccèsLogis Québec dédié à l'habitation sociale et communautaire. La Direction de l'habitation effectue en continu un suivi des travaux de la SHQ afin d'obtenir une part équitable de tous les programmes d'habitation de la Société d'habitation du Québec actuellement en révision.

Notons également qu'en début d'année 2014, dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec 2014-2015, le Maire s'est entretenu à ce sujet avec M. Nicolas Marceau, alors ministre des Finances sous l'ancien gouvernement, afin d'augmenter les parts allouées à la Ville de Montréal à ce chapitre et en modifier les modalités du programme.

L'Administration poursuit ces demandes et discussions avec le nouveau gouvernement notamment en dotant la Ville de Montréal de pouvoirs fiscaux reconnaissant son statut de Métropole.

Présentation budgétaire

R-39 (2013)

Que l'Administration traduise, pour 2013 et les années à venir, les impacts du PTI au budget de fonctionnement.

R-41 (2013)

Que l'Administration présente, dans le cadre de chaque budget annuel de la Ville de Montréal, une vision pluriannuelle à court, moyen et long terme de l'évolution des enjeux et des défis budgétaires.

Réponse à R-39 et 41

Le comité exécutif est en accord avec ces recommandations et mandate le Service des finances afin qu'il fasse rapport au comité exécutif de son analyse et de ses propositions en prévision du budget de 2015.

GFOA

R-42 (2013)

Que le Service des finances soumette, comme ce fut le cas durant de nombreuses années, la candidature de la Ville de Montréal à la Government Finance Officers Association (GFOA) pour la présentation des documents budgétaires au concours du prix d'excellence de 2012 et de 2013.

R-43 (2013)

Que la Commission des services électriques, la Société du parc Jean-Drapeau et la Société d'habitation et de développement de Montréal et tout autre organisme ou société relevant de la Ville de Montréal entreprennent les démarches les conduisant à obtenir cette certification GFOA visant l'amélioration des règles de gouvernance.

Réponse à R-42, R-43

Le comité exécutif mentionne que bien que les documents budgétaires n'aient pas été soumis au concours d'excellence, ceux-ci continuent de respecter les mêmes standards que ceux qui ont permis à la Ville de Montréal de remporter ces concours dans les années passées. Toutefois, par mesure d'économie, la Ville de Montréal a décidé de ne pas renouveler l'abonnement annuel à la GFOA. En conséquence, elle ne peut donc plus soumettre ces documents au concours annuel.

Certificat LEED

R-44 (2013)

Que l'Administration diffuse auprès des élus et des citoyens les actions prises en matière de développement durable en faisant connaître, notamment, les avantages et les économies réalisées suite à l'adoption de la *Politique de développement durable des édifices municipaux* corrélative à une certification LEED.

Réponse à R-44

Le comité exécutif rappelle aux membres de la commission que le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise fait l'objet de bilans périodiques disponibles sur le site Internet de la Ville. Par ailleurs, il mandate la Direction générale pour produire un bilan des actions prises dans le cadre de la *Politique de développement durable des édifices municipaux*, bilan qui devra quantifier les avantages, faire état des économies réalisées et préciser le coût de réalisation de ces avantages et économies.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration pour la qualité du rapport produit sur le budget de 2014 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.